

La méthodologie de la note de synthèse

La note de synthèse consiste à analyser un dossier et à en présenter de manière synthétique le contenu. Elle nécessite du candidat des qualités de rigueur et d'analyse. Il doit en effet respecter scrupuleusement des contraintes de forme très strictes et faire preuve d'une grande objectivité dans la restitution des idées du dossier. Son avis sur le dossier ne doit jamais apparaître.

Le candidat doit dans un premier temps analyser le dossier (I) et, dans un second temps, établir un plan et rédiger une note de synthèse très structurée (II).

I. L'Analyse du dossier

L'analyse consiste d'abord à étudier le dossier (A) et ensuite à en réaliser le relevé d'idées (B).

A. L'étude du dossier

Elle débute par l'analyse du sujet. Il faut considérer notamment les mots clés et s'attacher à identifier le thème en essayant également, si possible, de déterminer, quels sont les objectifs de la note de synthèse.

Vient ensuite le survol du dossier où il faut seulement prendre en compte les titres, sous-titres, résumés d'articles (ou chapeaux), ainsi que les passages mis en relief (qu'ils soient encadrés, en gras, en italique ou soulignés). Il faut parvenir à :

- comprendre le sens général de chaque document ;
- évaluer l'adéquation de chaque document avec l'intitulé du sujet ;
- déterminer un ordre de lecture des documents en fonction de leur nature et de leur importance.

L'étude du dossier se poursuit par une analyse plus approfondie des textes. Celle-ci est sélective : les passages ou documents n'ayant pas de rapport avec le sujet sont ignorés. Il faut procéder paragraphe par paragraphe et veiller à faire la part entre l'essentiel et les éléments secondaires.

L'étude du dossier conduit à un relevé d'idées qui sera utilisé plus tard pour établir le plan de la note de synthèse.

B. Le relevé d'idées

Le relevé d'idées est l'aboutissement de l'analyse des différents documents, décortiqués par ordre d'importance. Plusieurs méthodes sont possibles, notamment celle des colonnes qui est intéressante lorsque le plan n'est pas suggéré dans l'énoncé du sujet. Elle consiste à matérialiser, au brouillon, des colonnes correspondant chacune à un document, une dernière colonne supplémentaire étant rajoutée afin d'y noter les idées susceptibles d'être utiles pour l'introduction, la conclusion, voire la transition.

Deux écueils sont à éviter : être trop sélectif ou, au contraire, effectuer un relevé trop étoffé.

Bien entendu, il ne s'agit pas de recopier des extraits du dossier. Le candidat doit exprimer de manière personnelle les idées essentielles qui se dégagent de chaque document et rester fidèle aux textes, en étant suffisamment précis pour qu'il puisse exploiter son relevé, dans la suite de l'épreuve, sans être obligé de revenir au dossier.

C'est à partir du relevé d'idées qu'est établi le plan détaillé de la note de synthèse.

II. Le plan détaillé et la rédaction de la note

Pour rédiger sa note de synthèse, le candidat doit construire son plan (A) puis rédiger son devoir (B).

A. Le plan détaillé

Tous les éléments du relevé d'idées doivent s'intégrer dans les différentes parties de la note de synthèse. Le candidat est amené à considérer les liens qui peuvent exister entre les idées importantes afin d'élaborer les grandes lignes du devoir. Il doit essayer de prendre du recul : son plan doit être en adéquation avec le dossier et le sujet ; il faut aussi qu'il soit équilibré (toutes les sous-parties doivent être à peu près de même taille et présenter sensiblement un intérêt équivalent).

Pour l'établissement du plan, il n'est pas nécessaire de rechercher la complication : le plan doit être avant tout logique, clair et facilement compréhensible. Il découle souvent des énoncés du dossier.

Une note de synthèse peut comporter deux ou trois parties mais, en général, il vaut mieux se limiter à deux parties. Le plan doit être clairement apparent sur la note. Il vaut mieux le "matérialiser" par une numérotation (I et II pour les parties ; A et B pour les sous-parties), ainsi que par des titres de parties et sous-parties.

Le plan étant établi, le candidat peut donner un titre à sa note de synthèse avant de passer à la rédaction du devoir.

B. La phase de rédaction

A l'exception des titres, l'ensemble de la note de synthèse doit être rédigé : il s'agit d'une épreuve de français. Il convient d'adopter un style impersonnel : l'emploi de la première personne est à bannir. Parallèlement, il faut rester neutre (toute prise de position est à exclure) et s'en tenir strictement aux idées du dossier. Une présentation aérée facilite la lecture de la note.

Surtout, une note de synthèse est structurée ; elle comporte donc une introduction, un développement et une conclusion.

L'introduction a trois fonctions et elle se compose, de ce fait, de trois parties, chacune d'elles correspondant à un paragraphe :

- la phrase d'attaque (dont le but est d'amener le sujet, d'éveiller l'intérêt du lecteur)
- la "masse théorique", où il faut "poser le sujet", c'est-à-dire expliciter le problème, montrer l'intérêt du sujet, son actualité...
- l'annonce de plan (en annonçant seulement les grandes parties).

Le développement est rédigé à partir du plan établi au début du montage de la note de synthèse en reprenant les titres des parties et sous-parties (précédés du numéro correspondant) ; ils reflèteront clairement la structure du devoir. Le candidat doit soigner les enchaînements d'idées, mettre en relief sa démarche avec des mots de liaison et penser entre autres à annoncer brièvement les sous-parties (A et B) au début de chaque partie. Bien entendu, une transition sépare les deux parties du développement.

La conclusion est succincte (moins de dix lignes). Il s'agit d'abord d'énoncer l'idée essentielle qui se dégage du dossier (premier paragraphe), puis de réaliser une "ouverture" ou un élargissement (deuxième paragraphe), en s'en tenant, là aussi, à des éléments tirés du dossier.